

Pour la pêche bretonne

La Région Bretagne, représentée par son premier vice-président, Loïc Chesnais-Girard, et l'État, représenté par le ministre de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies, ont signé le 7 juin une convention de transfert de la gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Cette délégation de gestion prévoit, d'ici à 2020, la mise en œuvre par la Région de 15 mesures et d'une enveloppe de plus de 44 millions d'euros de crédits européens, qui permettront d'accompagner près de 130 millions d'euros d'investissements en faveur de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne. Sur cette période, viendront s'ajouter aux fonds européens 21 millions d'euros d'aides publiques.

« L'enjeu de cette délégation nouvelle est d'appuyer concrètement les ambitions de la Bretagne, première région maritime de France, en faveur du développement de la filière », explique Pierre Karleskind, vice-président chargé de la Mer.

La Région veut améliorer la performance énergétique de la flotte de pêche par la mise au point et l'équipement des navires en engins plus sélectifs et plus respectueux des milieux, et par la valorisation des produits de la pêche. Cela permettra également d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des équipages. 50 installations de jeunes pêcheurs sont programmées.

La pêche bretonne doit aussi investir, augmenter et diversifier la production, gagner en valeur ajoutée, promouvoir des méthodes durables et l'échange de bonnes pratiques. Le FEAMP accompagnera également des projets d'installation et d'infrastructures collectives, comme des lotissements conchylicoles.



Garantir l'avenir de la pêche bretonne

Les ports de pêche doivent s'adapter aux changements de pratiques pour renforcer leur compétitivité.

La Région interviendra également pour accompagner la recherche de nouveaux marchés et la mise en œuvre de nouvelles démarches de commercialisation ou la certification et promotion des produits durables. Le FEAMP, géré par la Région, permettra notamment de soutenir les entreprises de la filière halioalimentaire qui représentent 3 400 emplois et 644 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

La FEAMP soutiendra enfin les initiatives de développement local des filières pêche et aquaculture avec la mise en œuvre d'un volet dédié (le DLAL) au sein des Contrats de partenariat entre Région et Pays maritimes. 17 millions d'euros pour le développement local des filières.

La délégation est désormais effective. Une commission déléguée au suivi et à la gestion du FEAMP, dans le cadre du comité de suivi des Fonds européens en Bretagne a déjà été installée. La Région va pouvoir procéder à l'instruction des dossiers. Les dispositifs d'aide seront lancés d'ici l'été afin de sélectionner les premiers bénéficiaires à l'automne.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 23/6/2016



PRESSE
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Demain

Il existe plusieurs manières de faire de la politique. Soit en rester à commenter l'écume des choses, les petites phrases, de préférence en y ajoutant une bonne dose de mauvaise foi.

Soit repérer les vrais enjeux et y apporter des solutions. L'accord de la Cop 21 sur le changement climatique restera dans l'histoire comme un des grands moments de la prise de conscience internationale des dangers que représente l'augmentation non maîtrisée des émissions de CO2.

François Hollande est parvenu à convaincre l'ensemble de la communauté internationale de l'urgence climatique et a obtenu des engagements concrets de la part des pays les plus pollueurs. C'est à cela qu'on reconnaît les hommes d'État : ils agissent aujourd'hui pour inventer les solutions de demain. En cherchant à convaincre et non à contraindre.

PS29

Chiffre de la semaine

164 euros par mois

C'est le montant moyen de la prime d'activité versée à près de 3,8 millions de personnes.